



Extrait du Medileg

<https://www.medileg.fr/Le-service-de-medecine-Legale-830>

Le service de médecine Légale

- Acteurs - Médecine Légale - CHU de Clermont Ferrand -



UdA | Université d'Auvergne



Date de mise en ligne : jeudi 24 novembre 2016

Medileg

Le Service de Médecine Légale se situe sur le site Gabriel Montpied au rez-de-chaussée du Centre de Biologie. Ses missions sont diverses :

La Médecine Légale du vivant (UMJ) :

- Assurer une consultation médicale à la suite de violences ou d'accidents, sur réquisition judiciaire et sur rendez-vous majoritairement.
- Prise en charge en urgence pour les violences sexuelles récentes à partir de l'âge de 18 ans.
- Les violences sur mineurs ou femmes enceintes sont réalisées sur le site Estaing.
- Réalisation d'expertises médicales à la demande de la justice.
- Proposer un soutien psychologique auprès de la psychologue du service ou un soutien pluridisciplinaire par le biais d'associations (AVEC 63).
- L'examen des personnes placées en garde-à-vue est réalisé par SOS médecin ou le réseau de proximité.

La Thanatologie (IML) :

- Accueil des personnes décédées dans un contexte médico-légal.
- Examens de corps, levées de corps ou autopsies médico-légales demandés par la justice.
- Reconstruction des corps et restitution avec la plus grande dignité.
- Rencontres avec les familles après accord du Parquet.
- Reconstitutions judiciaires.
- Interventions à la Cour d'Assises.

Autres missions du service :

- Enseignement facultaire.
- Encadrement des étudiants en Médecine et en Psychologie.
- Accueil de stagiaires (école nationale de la magistrature, école d'avocats...).
- Enseignement régional.
- Service contacté pour les questions d'ordre médico-légal avec l'organisation d'une permanence médico-légale 7/7 jours.